

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 29306 Numéro SIREN : 878 591 577 Nom ou dénomination : AB ORIENTAL

Ce dépôt a été enregistré le 19/09/2022 sous le numéro de dépôt 125974

Imprimé 2065 du 30/06/2021

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS					
Dépôt papier - Déclarations et annexes néantes					
Déclaration néante					
Si PME innovantes					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)					
A ADRESSES DE L'ENTREPRISE		142 rue de Clignancourt			
adresse du siège social		75018 Paris France			
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :					
Adresse de messagerie					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère					
B ACTIVITÉ		Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
Activités exercées		Restauration type rapide non sédentaire			
C COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
La comptabilité de l'entreprise est-elle informatisée ?		Si oui, nom du logiciel utilisé :			
ECF		Nom et adresse du prestataire			
Nom et adresse du comptable			Salarié/Indépendant :		Tél :
Nom et adresse du conseil			Salarié/Indépendant :		Tél :
Nom adresse et téléphone du CGA ou du viseur conventionné			n° d'agrément du CGA/OMGA :		
Visa : CGA/OMGA		Viseur conventionné			
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC					
1 – Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :					

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD , indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

Imprimé 2065 du 30/06/2021

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS					
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1 Résultat fiscal					
Bénéfice imposable à 31 %					
Bénéfice imposable à 28 %					
Bénéfice imposable à 15 %					4 557
Déficit					
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %					
2 Plus-values					
Plus-values à long terme imposables au taux de 15%					
Plus-values à long terme au taux de 19%					
Autres Plus-values imposables au taux de 19%					
Plus-values à long terme imposables au taux de 0%					
Plus-values exonérées art. 238 quinquies					
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeune entreprise innovante, art. 44 sexies-0 A		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Société d'investissements immobiliers côtée		Autres dispositifs		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies					
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
Dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI					
D IMPUTATIONS					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt. Impôt déjà versé au Trésor (Crédits d'impôts)					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (art. 234 nonies à 234 quinquies du CGI)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %					

Imprimé 2033A du 30/06/2021

2033 A - BILAN SIMPLIFIÉ

Formulaire néant												
ACTIF				Exercice clos en N								
				Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3				
Actif immobilisé												
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010		012								
	Autres	014		016								
Immobilisations corporelles		028	1 803	030	331					1 472		
Immobilisations financières (1)		040		042								
Total I (5)		044	1 803	048	331					1 472		
Actif circulant												
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050	551	052						551		
	Marchandises	060		062								
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066								
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068		070								
	Autres (3)	072	2 135	074						2 135		
Valeurs mobilières de placement		080		082								
Disponibilités		084	17 484	086						17 484		
Charges constatées d'avance		092		094								
Total II		096	20 170	098						20 170		
Total général (I + II)		110	21 973	112	331					21 642		
PASSIF										Exercice N NET		
Capitaux propres												
Capital social ou individuel										120	1 000	
Écarts de réévaluation										124		
Réserve légale										126	6	
Réserves réglementées										130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants								131	)	132		
Report à nouveau										134	105	
Résultat de l'exercice										136	19 202	
Provisions réglementées										140		
Total I										142	20 313	
Provisions pour risques et charges					Total II					154		
Dettes (4)												
Emprunts et dettes assimilées										156		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours										164		
Fournisseurs et comptes rattachés										166		
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :								169	647	)	172	1 331
Produits constatés d'avance										174		
Total III										176	1 331	
Total général (I + II + III)										180	21 644	
Renvois												
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195						
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations	182				1 803		

				acquises ou créées au cours de l'exercice		
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

Imprimé 2033B du 30/06/2021

2033B - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE									
								Formulaire néant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE								Exercice N	
Produits d'exploitation									
Ventes de marchandises				209		210			
Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214		13 807	
	services			217		218			
Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222		
Production immobilisée							224		
Subventions d'exploitation reçues							226	15 329	
Autres produits							230	2	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232	29 138	
Charges d'exploitation									
Achats de marchandises (y compris droits de douane)							234		
Variation de stock (marchandises)							236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)							238	5 998	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)							240	-465	
Autres charges externes		dont crédit bail :	mobilier		immobilier		242	3 388	
Impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe professionnelle		243	)	244		
Rémunérations du personnel							250		
Charges sociales							252		
Dotations aux amortissements							254	331	
Dotations aux provisions							256		
Autres charges	(	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger		259		)	262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)							264	9 252	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	19 886	
Produits et charges divers									
Produits financiers							(III)	280	
Produits exceptionnels							(IV)	290	
Charges financières							(V)	294	
Charges exceptionnelles	(	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		)	(VI)	300	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348					
Impôts sur les bénéfices							(VII)	306	684
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310	19 202	

B - RÉSULTAT FISCAL						1		2	
Reporter le bénéfice comptable colonne 1, le déficit comptable colonne 2						312	19 202	314	
Réintégrations									
Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318			
Provisions non déductibles						322			
Impôts et taxes non déductibles						324	684		
Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248		330			
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'options			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997	
Déductions									
Entreprise nouvelle (44 sexies)				986			342		
Zone franche urbaine (44 octies et 44 octies A)				987					
Zone restruct. défense (44 terdecies)				127					
Zone revitalisation rurales (44 quindecies)				138					
Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)				981					
Jeune entreprise innovante (44 sexies A)				989					
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)				991					
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)				992					
Investissements outre-mer				344					
Zone franche d'activité (44 quaterdecies)				345					
Zone de développement prioritaire (44 septdecies)				993					
Divers, dont :	Créance due au report en arrière du déficit			346			350		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655				15 329	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			643					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			648					
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641					
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990					
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	4 557	354		
Déficits									
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356			
Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S. seulement)				dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	4 557	372		

Divers à réintégrer	
Libellé	Montant
Divers à déduire	
Libellé	Montant
Aides fonds de solidarité Covid 19	15 329

Imprimé 2033C du 30/06/2021

2033C - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES										
Formulaire néant										
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
Fonds commercial	400		402		404		406			
Autres	410		412		414		416			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains	420		422		424		426			
Constructions	430		432		434		436			
Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
Installations générales, agencements et aménagements divers	450		452		454		456			
Matériel de transport	460		462		464		466			
Autres immobilisations corporelles	470		472	1 803	474		476	1 803		
Immobilisations financières	480		482		484		486			
TOTAL	490		492	1 803	494		496	1 803		
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			500		502		504		506	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains			510		512		514		516	
Constructions			520		522		524		526	
Installations techniques matériel et outillage industriels			530		532		534		536	
Installations générales, agencements, aménagements divers			540		542		544		546	
Matériel de transport			550		552		554		556	
Autres immobilisations corporelles			560		562	331	564		566	331
TOTAL			570		572	331	574		576	331

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession
TOTAL	578	580	582	584
Nature des immobilisations (Attention : cette information ne figure sur les lignes ci-dessous que pour la présentation du formulaire. Cette donnée n'est transmise qu'une fois pour chaque ligne pour chaque ligne du tableau, ci-dessus)	Plus ou moins-value			
	à court terme	à long terme		
		19%	15% ou 12,8%	0%
	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19%			579	
Régularisations	590	583	594	595
Total	596	585	597	599

Imprimé 2033E du 30/06/2021

2033 E - CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS			
			Formulaire néant
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		13 807
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
Total 1	106		13 807
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
Total 2	144		
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121		5 998
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		1 811
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150		
Total 3	152		7 809
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3		137 5 998
V Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	117		
Mono-établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	du		au
Date de cessation	186		

VI DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

Imprimé 2033F du 30/06/2021

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL									
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)								2033F	
								Formulaire néant	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise		901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes		902			
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise		903	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes		904	100		
I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :									
Forme juridique			Dénomination						
Numéro SIREN			Nombre de parts			% de détention			
Adresse (N°, type et libellé voie)									
Code Postal			Commune			Pays			
II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :									
Titre et Nom patronymique		Monsieur GHERRAM Abed							
Nom marital			% de détention		100,00	Nb de parts ou actions		100	
Date de naissance		31/05/1965	N° Département		99	Commune			Pays Algerie
Adresse (N°, type et libellé voie)		10 RUE DE LA PROCESSION							
Code Postal		93250	Commune		VILLEMOMBLE		Pays	France	

SASU AB ORIENTAL
Au Capital social de 1 000,00 €
Siège : 142 rue de Clignancourt
75018 PARIS
Immatriculation au RCS de PARIS, numéro 878 591 577

PROCES-VERBAL
De l'assemblée générale ordinaire annuelle
Du 20/07/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt juillet à 15.00 heures, les associés de la société, se sont réunis au siège de la Société sur convocation du Président en date du 09/07/2021.

L'assemblée est présidée par Monsieur GHERRAM Abed en qualité de Président associé.

Le président constate que tous les associés sont présents,

À savoir :

Monsieur GHERRAM Abed (Président et propriétaire de 100 actions);

Total des parts présentes ou représentées : 100 actions soit la totalité du capital social.

Le quorum ainsi atteint, Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président

- les A.R. des lettres de convocation;
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires;
- le rapport de gestion relatif aux opérations de l'exercice écoulé;
- le rapport spécial de gérance relatif aux conventions intervenues en vertu de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966;
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan, ainsi que l'annexe de l'exercice écoulé;
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Monsieur le Président indique que les documents requis par la loi ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration. Puis, la présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- examen des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020
- approbation des charges non déductibles;
- affectation des résultats de l'exercice;
- conventions de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966;
- questions diverses;

Il donne ensuite lecture du rapport et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, la présidente ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

A. G.



PREMIERE RESOLUTION

Après lecture du rapport relatif à l'activité de la société et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le **31/12/2020**, l'assemblée générale approuve lesdits documents tels qu'ils lui ont été présentés, ils font apparaître un bénéfice net comptable de : **19 202.00 €** pour un Chiffre d'affaire de : **29 138.00 €**, ce chiffre d'affaire inclus les 15 329.00 € somme versée au titre de l'aide de fonds de solidarité contexte Covid 19.

Dès lors, le quitus de sa gestion est donné au Président pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

- Un montant de **100.00 €** du bénéfice sera affecté au poste de réserve légale
- Le reste du bénéfice soit le montant de **19 102.00 €** sera affecté au report à nouveau créditeur

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport, l'assemblée prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de maintenir Monsieur GHERRAM Abed dans ses fonctions de Président, ce pour une durée indéterminée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la Présidence et les associés présents.

Le 20/07/2021

Monsieur GHERRAM Abed
Président et Associé unique

A. G.
